

Tél. : 03 26 61 52 51

Fax : 03 26 61 55 41

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020.**

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, FOURNAISE Jérôme, ROCHET Bertrand, SERGENT André.

Absente excusée : Madame BUTELLE Chantal, Monsieur PONCELET Xavier.

Secrétaire de séance : Monsieur ROCHET Bertrand.

**Approbation du compte rendu du conseil du 17 décembre 2019** : le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 17 décembre 2019.

Monsieur le Maire précise que l'on a reçu l'arrêté définitif d'attribution de la subvention du Département pour les grilles de protection des vitraux de l'église.

**Crédits reportés** : le conseil municipal à l'unanimité vote les crédits suivants à reporter sur le budget de l'exercice 2020 :

**DEPENSES :**

- Opération 102 Eglise	50 000 €
- Opération 105 cimetière	1 500 €
- Opération 106 Voirie aménagement sécurité	10 000 €
- Opération 107 atelier	1 000 €
- Opération 108 mairie	4 300 €
- Opération 112 agencement terrain	2 000 €
- Opération 113 lavoir	10 000 €
- Opération 118 terrains loisir	2 500 €
- Compte 165 caution	750 €

Soit un total en dépenses à reporter de 82 050 €.

**Compte administratif 2019** : le conseil après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2019 approuve le compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : dépenses : 211 142,77 €, recettes : 304 300,07 € soit un excédent de : 93 157,30 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : dépenses : 104 339,91 €, recettes : 424 902,13 € soit un excédent de 320 562,22 €

**EXCEDENTS ANTERIEURS :**

- Fonctionnement : 208 820,34 € soit un excédent global de 301 977,64 €
- Investissement : - 42 964,44 € soit un excédent global de 277 597,78 €

**Compte de gestion 2019** : Après s'être fait présenté les opérations du budget de l'année 2019 et le compte de gestion dressé par Madame THIERUS Patricia, trésorière municipale, le conseil décide que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Affectation du résultat 2019** : Après avoir approuvé le compte administratif 2019 qui présente un excédent de fonctionnement de 301 977,64 €, un solde d'exécution d'investissement de 277 597,78 €, un solde des restes à réaliser de 82 050,00 €, le conseil décide d'affecter les résultats comme suit :

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 301 977,64 €

**Devis :** Monsieur le Maire présente les différents devis sur lesquels le conseil doit se prononcer à savoir :

- Devis BODET pour le remplacement de la minuterie de l'horloge pour un montant de 1 958,16 € TTC sous réserve que l'intervention puisse se faire de l'intérieur
- Indelec : devis pour changement du paratonnerre. Quand la société Véritas a procédé à la vérification annuelle ils ont précisé dans leur rapport qu'il fallait deux descentes pour le paratonnerre. Le technicien nous a précisé que l'on pouvait laisser celui existant tant que l'on n'intervient pas dessus. Il est prévu dans le diagnostic de l'architecte en charge des travaux de l'église un nouveau paratonnerre. Le conseil décide donc d'attendre la fin des travaux avant de se prononcer.
- Une demande de devis a été adressé à la société La Camda pour le problème des pigeons sur l'église. Le devis n'a pas encore été reçu à ce jour. Le conseil autorise le Maire à les consulter par mail dès réception de celui-ci afin de pouvoir commencer la capture le plus rapidement possible.

#### **Délibération n° 2020-1-3 : devis Bodet.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis de la société BODET Campanaire pour les travaux suivants :

- Remplacement de la minuterie du cadran de la mairie pour un montant HT de 1 631,80 € soit 1 958,16 € TTC.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Motion SGV :** Monsieur le Maire présente au conseil une motion de soutien à la filière vin émise par le Syndicat Général des Vignerons pour protester contre les taxes qui devraient être mises en place par les Etats Unis sur la vente et l'importation de vin et champagne français. Le conseil décide à l'unanimité de signer cette motion.

#### **Délibération n° 2020-1-6 : motion de soutien à la filière champagne et à la filière vin.**

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élu(e)s du Conseil Municipal/ demandent à Monsieur le président de la République Française de :

- de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

**Droits de place 2020** : Monsieur le Maire informe le conseil que les forains ont commencé à envoyer leur demande d'emplacement pour la fête patronale. Le conseil décide de fixer les prix comme l'an dernier pour les droits de place à savoir :

- confiserie :	10 €
- tir :	10 €
- jeux d'adresse :	10 €
- pêche aux canards :	10 €
- manège enfantin :	20 €
- auto skooter :	30 €

#### Délibération n°2020-1-4 : fixation des prix pour droit de place fête patronale 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le droit de place des différents stands pour la fête patronale 2020 comme suit :

- confiserie :	10 €
- tir :	10 €
- jeux d'adresse :	10 €
- pêche aux canards :	10 €
- manège enfantin :	20 €
- auto skooter :	30 €

**Tarifs des concessions de cimetière** : Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il est nécessaire d'actualiser les prix des concessions dans le cimetière communal tous les ans et présente au conseil les prix pour 2020 sachant que l'indice d'indexation est l'indice de la construction :

- concession temporaire (15 ans) (2M X 1M)	141 €
- concession trentenaire (30 ans) (2M X 1M)	281 €
- concession cinquantenaire (50 ans) (2M X 1M)	352 €
- Concession dans le colombarium ou les cases urnes :	
* concession temporaire (30 ans) :	742 €
* concession temporaire (50 ans) :	1 059 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir :	53 €

#### Délibération n°2020-1-5 : prix des concessions de cimetière.

Le conseil municipal délibère, décide à l'unanimité :

De la révision des tarifs de concession au 1er janvier de chaque année suivant l'indice INSEE de la construction avec pour référence l'indice du 1er trimestre 2001 et d'arrondir les tarifs à l'euro supérieur, donc d'appliquer les tarifs de la façon suivante au 1er janvier 2019 :

- concession temporaire (15 ans) (2M X 1M)	141 €
- concession trentenaire (30 ans) (2M X 1M)	281 €
- concession cinquantenaire (50 ans) (2M X 1M)	352 €
- Concession dans le colombarium ou les cases urnes :	
* concession temporaire (30 ans) :	742 €
* concession temporaire (50 ans) :	1 059 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir :	53 €

**Nettoyage du clocher de l'église** : Une demande de devis a été adressé à la société La Camda pour le problème des pigeons sur l'église. Le devis n'a pas encore été reçu à ce jour. Le conseil autorise le Maire

à les consulter par mail dès réception de celui-ci afin de pouvoir commencer la capture le plus rapidement possible.

**Informations sur la communauté urbaine du Grand Reims** : Monsieur le Maire donne les dernières informations en sa possession sur la communauté urbaine du Grand Reims :

- Il n'y a pas eu de conseil communautaire depuis la dernière réunion du conseil municipal, la prochaine aura lieu le jeudi 13 février 2020.
- La commission voirie prépare des fiches pour les travaux de voirie. La mise en place se fera prochainement
- La communauté urbaine doit faire une étude pour passer des réseaux unitaires à des réseaux séparatifs et notre commune a été choisie pour cette étude. Dès que l'on aura plus d'information le conseil en sera informé.

**Demande de subvention** : Monsieur le Maire informe le conseil des demandes de subvention arrivées à ce jour : mission locale, Cercle de l'Amitié, Nord Football Club, CLIC, mission maisons et caves de Champagne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,  
Guy LECOMTE

